

Message n°47 du Conseil communal au Conseil général

Objet : Service des forêts – Projet de construction d'une annexe à bois au Centre forestier du Devin du Bon Riau – Crédit d'étude de 60 000 francs – Approbation

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message n°47 concernant l'octroi d'un crédit d'étude de 60 000 francs destiné au projet de construction d'une annexe au Centre forestier du Devin du Bon Riau.

Historique

Le Centre forestier du Devin, structuré en trois modules, est au service de notre équipe forestière depuis le mois de juin 2007. Pendant les périodes d'intempéries, le local de construction offre la possibilité de réaliser divers produits (bancs, tables, etc.) et de préparer du bois de feu sec. Malheureusement, son volume est totalement insuffisant pour stocker les produits réalisés.

But de la dépense

Depuis quelques années, la demande en « bois de feu sec » est en forte augmentation. Le Service des forêts contribue à la valorisation du bois rond exploité dans les forêts communales pour produire cet assortiment.

Après leur débitage en bûches, les stères destinés à être séchés durant au moins une année sont entreposés à l'extérieur du centre forestier, sous des bâches ou des tôles. Cette situation rend le conditionnement de ces stocks problématique en raison de l'humidité et le chargement des ballots difficile, lorsqu'il faut répondre aux commandes de livraison en hiver, les amoncellements de neige entravant leur accès.

En outre, le Centre forestier est équipé d'un chauffage à bois, qui ne peut être alimenté que par des plaquettes sèches. Depuis son installation, ce type de combustible est acheté à un privé car le bâtiment ne dispose pas d'un local assurant leur conditionnement (phase de fermentation et séchage) et leur entreposage adéquats. Un secteur de cette future annexe serait donc réservé à l'acheminement, par voie autonome, des plaquettes sèches destinées à la chaufferie et au rangement des divers produits réalisés par l'équipe forestière, tels que bancs, tables, etc.

Afin de répondre aux besoins évoqués ci-avant, le Conseil communal projette la construction d'une annexe au Centre forestier du Devin. Ce complément d'infrastructure est principalement motivé par la création d'un espace adapté au conditionnement et au stockage, ainsi que pour assurer un accès au bois de feu sec destiné à la commercialisation locale, en tout temps.

Plan de financement

Rubrique comptable 2022.047.8201/5290.00

Coût total estimé à charge de la Commune

Fr. 60'000.00

À la charge du budget des investissements 2023.

Charges annuelles d'amortissement planifié, dès 2024

Amortissement (durée d'utilisation: 10 ans) 10% de Fr. 60'000.00 Fr. 6'000.00

En cas d'acceptation du projet et de la réalisation de ces aménagements, ce montant d'étude sera intégré au montant total du crédit d'ouvrage qui sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 33½ ans à 3%, à partir de 2024.

Charges annuelles d'intérêt

La charge d'intérêt dépendra du marché et du besoin en trésorerie.

Estimation des charges d'exploitation

Cette étude ne génère pas de charges d'exploitation.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'étude de 60 000 francs destiné au projet de construction d'une annexe au Centre forestier du Devin du Bon Riau.

Châtel-St-Denis, octobre 2022

Le Conseil communal

Annexes : - Projet d'arrêté
- Situation actuelle – images

- PROJET -

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- la loi du 22 mars 2018 sur les finances communales (LFCo, RSF 140.6);
- l'ordonnance du 14 octobre 2019 sur les finances communales (OFCo, RSF 140.61);
- le Règlement des finances du 31 mars 2021 (RFin);
- la loi du 2 décembre 2008 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATeC, RSF 710.1);
- le Message n°47 du Conseil communal, du 25 octobre 2022;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 60 000 francs destiné à l'étude d'un projet de construction d'une annexe au Centre forestier du Devin du Bon Riau.

Article 2

Cette étude vise au maintien des infrastructures communales et son montant sera amorti en fonction de sa durée d'utilisation, soit sur 10 ans à 10%, à partir de 2024.

Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Ainsi adopté par le Conseil général de Châtel-St-Denis, le 14 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

Le Président:



Ronald Colliard

La Secrétaire :

Nathalie Defferrard Crausaz



Stockage du bois dans des conditions météorologiques idéales.



Quid sous la pluie, la neige et dans le brouillard
et quand le jour se ratatine au fond des poches en hiver ?